

trimestres ou attendent l'âge (67 ans) d'annulation de la décote pour pouvoir bénéficier du minimum garanti.

Pour les régimes spéciaux (SNCF, RATP...) : le gouvernement confirme que les mesures s'appliqueront aux salariés des régimes spéciaux. Il cherche surtout à éviter un front uni de tous les salariés **en différant la mise en œuvre en 2017.**

Et pour créer l'illusion d'un partage des financements quelques «mesurettes» :

- Mise en place d'un dispositif de recettes supplé-

mentaires sur les hauts revenus et les revenus du capital.

- Création d'un prélèvement de 1 % sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu.
- Augmentation d'1 point des prélèvements sur les plus-values de cessions mobilières, les plus-values de cessions immobilières et du prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et les intérêts.
- Augmentation des prélèvements sur les stock-options : passage de la contribution de l'employeur de 10 à 14 % ; passage de la contribution du salarié de 2,5 à 8 %.

Résumons-nous

Pour les fonctionnaires de l'Education Nationale, c'est :

- un allongement de 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite qui passe de 55 à 57ans pour ceux qui peuvent bénéficier des 15 ans de services actifs, et de 60 à 62 ans pour les autres.
- l'allongement de durée de cotisations à 41,5 annuités pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein.
- l'augmentation du taux de cotisation qui s'aligne

sur le privé et qui passe de 7,85 à 10,55 en 10 ans, ce qui représentera une perte de salaire d'une journée par mois d'ici 2020.

- la fermeture du droit au départ anticipé pour les mères de 3 enfants si elles ne font pas une demande de départ avant le 31/12/2010 pour un départ au 1^{er} juillet 2011 dernière limite.
- l'obligation d'attendre l'âge d'annulation de la décote (67 ans en 2018) pour bénéficier du minimum garanti.

Pourquoi faudrait-il accepter de travailler plus longtemps ?

Pour le gouvernement l'allongement de la durée de la vie doit provoquer automatiquement l'allongement de la durée du travail, selon certains nous serions centenaires d'ici 2050. Or c'est l'allongement de durée de vie en bonne santé qu'il faut considérer, il est de 63 ans pour les hommes et 64 pour les femmes quant aux ouvriers c'est seulement 58 ans. Donc si on veut profiter de sa retraite c'est bien en la prenant à 60 ans et 55 pour les travaux pénibles.

Accepter l'idée de partir que lorsque l'on est «foutu» c'est reconnaître qu'il n'y a qu'en travaillant qu'on participe à la vie sociale or les retraités ne sont pas un poids mort, ils consomment et produisent différemment. C'est donc toute la chaîne du travail qu'il faut impérativement revoir (une entrée des jeunes dans la vie active plus précoce, mieux rémunérée, une organisation du travail plus humaine, une formation tout au long de sa vie , même après 50 ans...).

Peut-on financer les retraites autrement ?

En 1960, nous dit-on, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités. A condition que tous ceux qui devraient être « actifs » puissent l'être. Autrement dit que ceux qui veulent travailler normalement le puissent. Quand on sait qu'un million d'emplois à

plein temps supplémentaires représente 5 milliards d'euros de cotisations vieillesse de plus en moyenne, on comprend qu'avant de faire travailler plus longtemps ceux qui ne veulent pas, il serait souhaitable d'aider à faire travailler ceux qui le veulent.

Le mouvement social, les organisations syndicales, des associations, ont des propositions concrètes pour un autre financement des retraites pour cela il faut :

- mettre l'emploi en priorité, élargir

.../...



Retraite

l'assiette des cotisations et répondre au défi démographique.

- augmenter le nombre d'actifs en ayant une vraie politique de développement de l'emploi.
- stopper les exonérations de cotisations patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité pour l'emploi. Comme par exemple l'exonération des cotisations sur les heures supplémentaires qui permet aux entreprises de ne pas embaucher et de maintenir les temps partiels et précaires
- **augmenter les cotisations retraites en particulier la part patronale et moduler leur taux.**

Les cotisations sociales doivent rester fonction des salaires versés dans chaque entreprise mais il faut moduler le taux des cotisations patronales selon le rapport «salaires / valeur ajoutée». En 1982 la part des salaires dans la valeur ajoutée était de 71,6%, celle des profits de 28,4%. En 1989 la part des salaires n'était plus que de 63,1% alors que les profits atteignaient jusqu'à 36,9%.

- **La part des dividendes versés aux actionnaires doit diminuer pour compenser l'augmentation des cotisations sociales.**

Le montant des dividendes versés aux actionnaires a augmenté de 5,3 points entre 1982 et 2007.

En 1980 les dividendes représentaient 4,2 % de la masse salariale. Elle est passée à 12,9 % en 2008. Les salariés travaillaient 72 heures par an pour les actionnaires en 1980; En 2008, c'est 189 heures !

- **Faire cotiser les revenus financiers des entreprises et des banques au même taux que la cotisation patronale assise sur les retraites.**
- Faire contribuer tous les revenus qui échappent pour l'instant à toute cotisation sociale, lutter contre les niches fiscales et abandonner le bouclier fiscal.

Les propositions contenues dans le projet concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises, ne font qu'égratigner les dispositions en leur faveur. Leur seule vocation est de créer l'illusion que la réforme est juste. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés puisque l'ensemble des dispositions affectant les droits en matière de retraite représenterait une ponction de 22,6 milliards d'euros en 2018, 25,1 milliards d'euros en 2020.

Il n'y a pas de fatalité mais un choix

C'est bien la redistribution des richesses produites qui est au cœur du financement des retraites, c'est bien un choix de société qui est posé.

Accepter une baisse des retraites c'est ouvrir la porte aux fonds de pensions comme seule possibilité pour certains salariés d'avoir une retraite décente. C'est ce qu'espèrent ceux qui

aimeraient bien mettre la main sur cette manne que représentent les cotisations

qui échappent jusqu'à présent à la spéculation.

Ne nous laissons pas bernier par les arguments fallacieux du gouvernement; Nous devons imposer d'autres choix et défendre la retraite à 60 ans avec 75 % du salaire pour tous, sans augmentation de durée de cotisation.

Nous étions 2 millions dans la rue le 24 juin il faut continuer pour gagner.

Dès la rentrée des dates pour amplifier la mobilisation :

→ **Le 7 septembre journée de grève et de manifestation interprofessionnelle à l'appel de la CGT, FO, FSU, CFDT, Solidaires, UNSA.**

→ **Le 15 septembre : Soirée à la bourse départementale du travail de Bobigny à 18h30.**

Participants :

- **Jean Marie Harribey**, Professeur agrégé de sciences économiques et sociales, Maître de Conférences en sciences économiques, Membre du conseil scientifique d'ATTAC, Membre de la Fondation Copernic

- **Catherine Mills**, Maître de conférence honoraire universitaire de Paris 1.

et les responsables départementaux FSU, CGT, CFDT, FO.

Retraites : les financements existent !

→ **A l'appel d'Attac : «Les lundis au soleil» tous les collectifs locaux se retrouveront tous les lundis de septembre dans un lieu représentatif pour la population.**



Salaires : On est loin de la remise à niveau...

**30 juin 2010 :
les organisations
syndicales
CGC, CGT, CFDT,
CFTC, FO, FSU,
Solidaires, UNSA
quittent la séance**

Lors du deuxième rendez-vous salarial dont les conditions ne correspondent pas à celles d'une réelle négociation ni sur le fond ni sur la forme, les organisations ont exprimé leur colère et celle des agents publics dans un contexte : de perte de pouvoir d'achat, d'aggravation des conditions de travail, de suppressions massives d'emplois et de «réforme» des retraites. Elles ont refusé que les salariés du public comme du privé paient le prix fort d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

(...)

Les organisations ont à nouveau exigé que s'ouvrent de véritables négociations prioritairement sur la valeur du point d'indice.

Le Ministre n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux demandes des organisations sur cette question.

Il n'a pas pu revenir sur l'engagement pris en 2008, il s'est contenté de confirmer l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010.

Le gouvernement évite l'annonce d'un gel des salaires des agents de la Fonction publique pour les années 2012/2013. Il annonce par contre le gel de leur salaire pour l'année 2011. Les années 2012 et 2013, étant renvoyées à d'hypothétiques rencontres d'ores et déjà placées sous de sombres auspices.

Revaloriser les uns et pas les autres : l'art de diviser les personnels

Nouvelle grille indiciaire du corps des PE (voir page 27)

Pour faire avaler la suppression de l'année de formation en IUFM, le gouvernement annonce une augmentation des salaires des débutants... Tout le monde y perd ! En commençant à être payés deux ans plus tard que dans l'ancienne formule, les futurs enseignants qui seront placés devant les élèves dès leur première rentrée après avoir finalisé leur master et été admis définitivement aux épreuves orales, y gagnent-ils vraiment ? En créant une division supplémentaire entre les enseignants le gouvernement sait ce qu'il fait : il divise les personnels pour mieux faire passer sa politique en matière salariale et en matière de retraites...

Les conséquences des divisions (PE / Instits - Masterisés / non masterisés - anciens / jeunes) au moment du départ à la retraite :

A l'heure actuelle, de très nombreux anciens instits partent à la retraite sans avoir atteint le 11^{ème} échelon du corps des PE. Les "gagnants du dernier loto gouvernemental" eux devront ajouter 42 ans à leur âge de rentrée dans le métier (âge qui vient de reculer de deux ans...). Lorsque nos futurs collègues auront le nombre d'annuités permettant de partir avec une pension "complète", ils auront entre 65 et 67 ans... Bingo ?

Les représentants syndicaux ont expliqué que les augmentations annoncées par Luc Chatel représentaient une fois étalées sur la carrière **une augmentation mensuelle de 30 € ! Ce qui fait peu au regard du fait qu'il va falloir exercer jusqu'à 67 ans...** Le gouvernement oppose habilement «les anciennes générations» et les jeunes générations pour qui la retraite paraît très loin : vingt ans de discours politiques expliquant qu'on n'arrivera pas à financer les retraites dans les années 2030 à 2050, ça laisse des traces...

On comprend là le besoin du gouvernement de préciser que les augmentations toucheront les actuels collègues aux échelons 3 à 5 ; soit au total un enseignant sur quatre sera concerné par ces augmentations... **Toutefois, les trois quarts de la profession sont exclus des mesures de revalorisation.**